

Airpol prend son envol



La coopération policière européenne s'est fortement développée ces dernières années, répondant ainsi à un besoin croissant en la matière. Différents forums, plate-formes et initiatives ont ainsi vu le jour : Aquapol¹, Railpol², Tispol³... Il n'existait cependant pas encore de plate-forme européenne traitant de coopération dans le secteur aéronautique ou aéroportuaire. Ce 'vide' sera d'ici peu comblé par la création du forum Airpol, à condition d'aboutir à un accord politique sur le sujet. Cela dépend évidemment de la volonté des 27 Etats membres.

Texte Gwendoline Hendrick
Photo Lavinia Wouters

ZAVENTEM – La mise en œuvre d'un organe de coordination européen dans le secteur aérien répond à un besoin formulé lors de discussions entre les dirigeants de plusieurs services de police compétents dans certains aéroports européens. A l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne, la police fédérale souhaite mener à bien la création d'un forum de coordination baptisé 'Airpol'. En première instance, celui-ci s'adresse aux services de police ainsi qu'aux unités de contrôle frontalier actives dans les aéroports européens. Dans un second temps, il concerne également d'autres autorités compétentes des 27 Etats membres telles que les douanes, les services d'inspection aérienne, etc. "Airpol vise une plus grande efficacité en matière de police aéronautique (police de base de l'aéroport), de surveillance des frontières aériennes et de sécurité aérienne, laquelle ne concerne pas uniquement les services de police", explique le commissaire divisionnaire Bruno Franckx, chef de section de la police aéronautique à Bruxelles National (DGA/LPA/BRUNAT). La mise en place d'Airpol doit permettre de disposer d'un réseau permanent et fonctionnel facilitant l'échange de bonnes pratiques, d'informations ou encore de personnel. Cet organe pourrait également initier des opérations communes concernant des phénomènes

majeurs en matière de sécurité aérienne. A titre d'exemple, il pourrait s'agir d'actions en matière d'immigration illégale... Enfin, Airpol souhaite également remplir un rôle de conseiller dans le cadre du processus législatif européen, mais aussi international, pour les matières qui concernent le domaine aérien. Comme le souligne Bruno Franckx : "Tout ce travail devra évidemment se faire en complémentarité et en collaboration avec les structures policières européennes déjà existantes".

Agenda

Une déclaration de partenariat a récemment été signée par une cellule de base composée de quelques Etats membres. D'ici peu, un dossier sera introduit auprès de la Commission européenne et devrait donner lieu à un futur financement. En septembre, le groupe restreint se réunira afin de mettre la touche finale au projet. Espérons qu'Airpol prendra réellement son envol à l'occasion de sa première conférence, organisée à Zaventem du 19 au 21 octobre 2010.



¹ Coopération policière internationale en mer et sur les voies navigables.

² Réseau européen des polices des chemins de fer.

³ Réseau européen des polices de la route.